



## Réunion ministre / fédérations du 27 octobre 2008 : l'autosatisfaction ministérielle à l'ordre du jour !

*A sa demande, E. WOERTH a reçu durant tout juste deux heures, l'ensemble des Fédérations du Ministère afin de procéder à un point d'étape « de l'avancement des travaux de la DGFIP ». Sans surprise, il s'est déclaré satisfait du rythme de mise en œuvre de la réforme, n'hésitant pas à promouvoir une accélération de celui-ci.... Sans surprise, non plus, il n'a eu de cesse de valoriser son plan social et ses mesures...*

Contraint par le contexte économique actuel, il a insisté sur le rôle et la place de la DGFIP, ses missions et confirmé les principes qui régissent les finances publiques (séparation ordonnateur-comptable rôle du comptable public). Pour lui, la preuve en est donnée par le Président de la République qui réunira prochainement les Préfets et les TPG pour rappeler l'importance du rôle de l'Etat pour les entreprises et les collectivités locales.

Pour la CGT, ce discours de circonstance du Ministre ne peut faire oublier ses déclarations et ses décisions précédentes. La volonté affichée est bien, une nouvelle fois, de vouloir rassurer à tout prix.

En effet, réaffirmer les principes des missions sans jamais accepter de débattre de la politique de moyens, en particulier des emplois qui déterminent leurs conditions d'exercice, ne permet pas au discours du ministre d'être crédible. Pour lui, ce sujet est fermé : « La DGFIP doit contribuer aux efforts nécessaires ! » Traduction : il annonce de nouvelles suppressions d'emplois en se gardant bien de les chiffrer !

Qui peut croire au discours du Ministre sur le rôle de l'Etat et son importance alors même qu'en continuant de supprimer massivement des emplois, il contribue à la dégradation de l'exercice des missions du Service Public ? L'absence de réponse du Ministre sur l'accueil Fiscal dans les Trésoreries hors SIP est à ce titre éloquent sur son ambition réelle en matière de service public.

Il s'est ensuite contenté de rappeler les sujets qu'il a qualifiés « d'ouverts » dans les groupes de travail à la DGFIP (nombre de représentants au CTPC, la question des régimes indemnitaires spécifiques type EMR ou école, l'examen professionnel de B en A, les conditions de travail, ou l'ouverture des discussions sur la fusion des statuts).... Autant d'éléments qu'il avait déjà annoncés précédemment.

De même, loin de la revendication de la CGT, il a rappelé que le principe de l'harmonisation indemnitaire arrêté (harmonisation globale de la fiche de paie et non-harmonisation prime par prime des régimes indemnitaires) ne pouvait être discuté.

Seule nouveauté de son discours : la réponse à une question posée il y a pratiquement un an par les organisations syndicales ! Il a ainsi décidé la suppression des jours comptables et la création d'une journée de congé supplémentaire (calée sur un pont naturel) pour tous les agents dès l'année prochaine. Ce sujet pour lui, est désormais tranché !

Pour la CGT, cette décision remet en cause un droit acquis depuis des années dans les services. Son remplacement par une journée supplémentaire pour tous est insuffisante et ne répond pas à la revendication d'extension des jours comptables à l'ensemble des services de la DGFIP ! Une nouvelle fois, quelle reconnaissance par le ministre des efforts supplémentaires demandés aux agents ! Les personnels apprécieront !

Enfin, il a annoncé que P.Parini réunirait avant la fin de l'année les agents de la Centrale pour un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme au sein de l'administration centrale.

**La CGT s'interroge quant à l'intérêt d'un tel exercice de « pseudo dialogue social » que le ministre souhaite régulier, qui ne ressemble qu'à un exercice de communication et d'autosatisfaction et qui n'a rien apporté de plus que la confirmation de décisions qui sont bien loin de répondre aux revendications des agents.**

**Plus que jamais c'est bien la mobilisation des agents qui peut inverser les choix pour gagner sur les revendications !**

*Récapitulatif de la distinction du ministre entre les dossiers qualifiés de « fermés » de ceux restant « ouverts »*

<b>LES DOSSIERS DITS « FERMÉS »</b>	<b>LES DOSSIERS DITS « OUVERTS »</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>la question de l'emploi</b> : conditions d'exercice des missions, organisation du travail, niveau d'emploi (refus d'en débattre : la DGFIP doit contribuer aux efforts nécessaires !);</li> <li>● <b>le rythme de la réforme</b> : rythme confirmé voire nécessité d'accélérer ;</li> <li>● <b>le principe de l'harmonisation indemnitaire</b> : harmonisation globale de la fiche de paie et non-harmonisation prime par prime des régimes indemnitaires ;</li> <li>● <b>les jours comptables</b> : suppression des jours comptables (2 à 3 jours selon les années) et « remplacement » par l'instauration pour tous d'une journée de congé supplémentaire (... ou nouvelle « journée ministre calée sur un pont naturel ! ») à compter de l'année prochaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>le nombre de représentants en CTPC</b> : régime dérogatoire 14 ou 20 représentants ;</li> <li>● <b>question des régimes indemnitaires spécifiques</b> : (écoles, EMR...) expertise à avoir / groupe de travail sur ce sujet ;</li> <li>● <b>examen professionnel de B en A</b> : renvoi au groupe de travail du 4 novembre prochain. Nouveaux éléments : élargissement du vivier CO 1<sup>ère</sup> classe voire sous réserve CO 2<sup>ème</sup> classe + le jury ne serait pas en possession de la fiche d'évaluation de l'agent ;</li> <li>● <b>statuts fusionnés</b> : ouverture sur le calendrier de discussion ;</li> <li>● <b>conditions de travail.</b></li> </ul>